

[Accueil](#) / [France - Monde](#) / [Environnement](#)

## Castelnaudary. Encombrants abandonnés sur l'espace public : marre !



**Environnement, Castelnaudary**

Publié le 15/04/2022 à 05:10

Qui n'a pas été surpris de découvrir au coin d'une rue ou contre une poubelle des "encombrants" de nature particulière: moteur de voiture, matelas et sommier, chaise ou meuble en kit démonté, poussette, porte, etc. Le centre ville devient depuis quelque temps le théâtre d'une incivilité grandissante. Pourtant, l'abandon d'encombrant et d'ordures ménagères est passible d'amendes qui vont de 135 € à 1500 €. Quant aux déjections canines non ramassées, elles sont passibles d'une amende de 68€.

Les services municipaux, alertés par les riverains, ramassent toujours rapidement ce qui est abandonné par les contrevenants. Toutefois, rappelons que la ville est équipée d'un service "écologique", Chemin du président, qui est ouvert tous les jours de 8h à 11h45 et de 14h à 16h45, sauf le dimanche (fermé lundi de Pâques). La régie des services techniques municipaux propose un enlèvement des encombrants avec prise de rendez-vous au 0468237471.

Pour information, ce **lundi 18 avril** la collecte des ordures ménagères sera assurée, mais pas le ramassage du tri sélectif qui, lui, est repoussé à la semaine suivante.



Correspondant

Voir les commentaires